



**MODIFICATION N° 5** datée du 8 février 2019 apportée à la notice annuelle datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019 et par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019.

**PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC**  
**Parts de série F et de série O**  
Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC  
(dont la dénomination sera remplacée par Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC)  
  
(le « fonds »)

La présente modification n° 5 datée du 8 février 2019 apportée à la notice annuelle du fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019 et par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 (la « notice annuelle ») modifie les attestations figurant dans la notice annuelle et fournit certains renseignements supplémentaires à l'égard du fonds, de concert avec la modification n° 5 datée du 8 février 2019 apportée au prospectus simplifié du fonds daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019 et par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019. La notice annuelle devrait être lue à la lumière de ces renseignements.

### Résumé

Le 27 février 2019, a) la dénomination du fonds sera remplacée par « Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC » et b) Beutel, Goodman & Company Ltd. deviendra le sous-conseiller du fonds. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA ») continuera de superviser la gestion des placements pour le compte du fonds.

### Modifications

Le 27 février 2019, la notice annuelle est ainsi modifiée de la façon suivante :

1. La dénomination « Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC » est remplacée partout par « Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC ».
2. La ligne portant sur le fonds dans le tableau de la rubrique « Désignation, constitution et genèse des fonds – Portefeuilles privés RBC – Fonds d'actions canadiennes » à la page 14 est modifiée par le remplacement du contenu de la colonne « Changements » par ce qui suit :  
« Le 27 février 2019, la dénomination du fonds, soit Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC, a été remplacée par Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC et RBC GMA a nommé Beutel, Goodman & Company Ltd. sous-conseiller du fonds. »
3. La première ligne du tableau figurant à la rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Sous-conseillers en valeurs » à la page 49 de la notice annuelle ainsi que la note 3 qui l'accompagne sont remplacées par ce qui suit :

---

Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC

Beutel, Goodman & Company Ltd.  
Toronto (Ontario)

---

4. Le contenu de la rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Sous-conseillers en valeurs – Greystone Managed Investments Inc. » à la page 51 ainsi que la note 1 qui l'accompagne sont remplacés par ce qui suit :

**« Beutel, Goodman & Company Ltd.**

Nom	Poste et fonctions	Principaux liens d'affaires au cours des cinq dernières années
Mark D. Thomson	Directeur général, Actions	Lié à Beutel depuis 1989
Stephen J. Arpin	Vice-président, Actions canadiennes	Lié à Beutel depuis 1993
James W. Black	Vice-président, Actions canadiennes	Lié à Beutel depuis 2007
William Otton	Vice-président, Actions canadiennes	Lié à Beutel depuis 1995
Pat Palozzi	Vice-président, Actions canadiennes	Lié à Beutel depuis 2004

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Beutel, Goodman & Company Ltd. (« Beutel ») ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité, mais Beutel a recours à une méthode par équipe, similaire à un comité, pour fournir ses services de gestion de portefeuille au fonds. Les membres de l'équipe de professionnels de Beutel partagent la même idéologie de valeur et disposent chacun de leur propre domaine d'expertise. En équipe, ils examinent l'analyse des secteurs et des entreprises, prennent des décisions d'achat et de vente fondées sur une recherche ascendante réalisée à l'interne et assurent une surveillance constante de leurs portefeuilles respectifs.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Beutel prévoit que celle-ci peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné par RBC GMA ou d'un préavis écrit de 90 jours donné par Beutel. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Beutel pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention. »

5. Le cinquième paragraphe de la rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Arrangements en matière de courtage – Sous-conseillers » à la page 68 est remplacé par ce qui suit (et la note 1 figurant au bas de cette page est supprimée) :

« Guardian reçoit des biens et services en échange des opérations de courtage de ses clients qu'il confie à certains courtiers. Guardian reçoit des biens et services de recherche ainsi que des biens et services d'exécution d'ordres, qui peuvent être fournis directement par le courtier exécutant ou par une autre partie que le courtier exécutant. Guardian reçoit également des biens et services à usage mixte. Pour ce qui est de ces biens et services à usage mixte, Guardian examine les biens et services reçus pour confirmer que les courtages des clients ne sont affectés qu'au règlement de la tranche admissible des biens et services. Pour respecter l'obligation de s'assurer que le fonds tire un avantage raisonnable compte tenu de l'emploi des biens et services reçus et des courtages payés par les clients, le sous-conseiller choisit principalement les courtiers en fonction de leur capacité d'exécuter au mieux les ordres, de respecter les normes en matière de service et les prévisions de coûts, ainsi que de l'éventail des biens et services admissibles qu'ils offrent.

Beutel reçoit des biens et services en échange des opérations de courtage de ses clients qu'il confie à certains courtiers. Beutel reçoit des biens et services de recherche ainsi que des biens et services d'exécution d'ordres, qui peuvent être fournis directement par le courtier exécutant ou par une autre partie que le courtier exécutant. Pour respecter l'obligation de s'assurer que le fonds tire un avantage raisonnable compte tenu de l'emploi des biens et services reçus et des courtages payés par les clients, Beutel tient compte de la capacité du courtier à exécuter au mieux les ordres, de la responsabilité financière du courtier, de son délai de réponse à la société, de sa commission ou de l'écart en cause et de la gamme des services offerts. »

## Attestation du fonds et du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal du fonds

La présente modification n° 5 datée du 8 février 2019, avec la notice annuelle datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019 et la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019, et le prospectus simplifié daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 et la modification n° 5 datée du 8 février 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 8 février 2019

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams  
Chef de la direction de  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de  
promoteur et de placeur principal du fonds

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston  
Chef des finances, Fonds de RBC GMA,  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de  
promoteur et de placeur principal du fonds

Au nom du conseil d'administration  
de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal du fonds

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter  
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous  
Administrateur